

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 12 (1924)

**Heft:** 201

  

**Artikel:** Carrières féminines : la passementière

**Autor:** A.M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258303>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

exister de frontières. La libération de la femme doit être suivie de la libération de l'enfant. C'est à cette condition seulement que l'humanité pourra continuer de se développer.

Gisela URBAN.

## De-ci, De-là...

### *Le féminisme à l'Université de Berne.*

En 1809, le petit-fils du célèbre Albert de Haller faisait don aux autorités universitaires de la ville fédérale du droit de reproduire la médaille commémorative de son grand-père pour la décerner tous les cinq ans, au poids de vingt-cinq ducats d'or, au jeune homme qui, une fois ses études terminées, se serait le plus distingué par son zèle, son talent et son travail. Une somme de douze cents francs devait faciliter aux dites autorités l'exécution de ce don.

Depuis plus d'un siècle, cette médaille a été décernée — on l'a, il est vrai, frappée en argent quand les temps sont devenus durs, mais en revanche décernée chaque année, d'autres dons étant venus enrichir la fondation. Ces modifications successives ont sans doute préparé les descendants du fondateur à en accepter une autre, qui aurait fait peut-être dresser à leur aïeul les cheveux sur la tête: c'est que la médaille pût, le cas échéant, être aussi décernée à une femme. Et pour la première fois depuis cent quinze ans, une femme vient de l'obtenir: c'est M<sup>lle</sup> Hélène de Lerber, docteur en philosophie depuis l'an dernier avec une fort intéressante thèse sur *L'influence de la langue et de la littérature françaises sur l'œuvre poétique de Conrad-Ferd. Meyer*. Il n'y a qu'une voix pour approuver ce choix.

Toutes nos félicitations à M<sup>lle</sup> de Lerber... et à l'Université de Berne, qui, espérons-le, persévéra dans cette voie.

### *Juges de paix féminins.*

Une nouvelle promotion de femmes juges de paix vient d'être nommée en Grande-Bretagne; parmi elles, on relève les noms de Mrs. Patton, veuve du Rev. Patton, et de Mrs. Annie Ingham, qui a pris des années durant une part active à la vie publique, et dont la présence à la première session a été saluée très chaudement par les magistrats et les membres du tribunal.

### *Même en Turquie.*

La dernière réforme inspirée d'Occident que vient d'introduire la Turquie est l'emploi de femmes dans la police. Bravo!

Mais de quel Occident s'inspire le nouveau régime? car il est un grand pays tout à fait à l'ouest de l'Europe, qui ne connaît, que nous ne sachions, aucune femme agente de police, et un petit pays,

une femme d'ouvrier et je crois qu'elle fera de la bonne besogne. »

Elle entre enfin dans le parti socialiste indépendant.

### *En ménage.*

Environ une année auparavant, Margaret Gladstone avait rencontré Ramsay Macdonald dans un club où il parlait. Ils s'aimèrent, ils se fiancèrent. Même dans l'allégresse des fiançailles, Margaret est d'une extrême réserve et ne trouve pas d'appellation plus tendre que « mon très cher Monsieur ».

C'est à Londres que se fixa le nouveau ménage, à la grande joie de la jeune femme qui aimait la foule. Les Macdonald se mirent au travail et ne s'arrêtèrent plus. « Nous nous intéressons aux mêmes choses, nous creusions le même sillon. »

Le premier soin de la maîtresse de la maison fut d'en ouvrir les portes toutes grandes. Pendant dix ans se pressèrent dans ce salon hospitalier tous les socialistes de marque, anglais ou étrangers, hommes ou femmes, noirs, jaunes ou blancs. « Ma femme devint peu à peu le centre d'une grande confrérie d'hommes ou de femmes dévoués au service social. Aucune femme n'a eu tant d'amis. »

Ces réunions du soir, où se plaisaient tant leurs amis, durèrent jusqu'au jour où Ramsay Macdonald, nommé membre du Parlement, ne passa plus qu'exceptionnellement ses soirées à la maison. La jeune femme ressentit péniblement ce sacrifice fait « à l'utilité douteuse de la vie parlementaire », et re-

dans son voisinage immédiat, qui ne se décide qu'à de trop rares exceptions à reconnaître aux femmes agentes de police les compétences qui sont généreusement distribuées au premier gendarme venu.

### *Eglise libre de Lausanne.*

Dans son assemblée générale du 10 courant, l'Eglise libre de Lausanne a procédé à l'élection de quatre membres de son Conseil. Pour la première fois des candidatures féminines avaient été proposées, et M<sup>lle</sup> Elisa Serment fut nommée. Nous tenons à en exprimer ici notre très grande joie. Car nous savons combien M<sup>lle</sup> Serment est qualifiée pour occuper ce poste et nous devinons quels services elle va rendre à notre Eglise, qui continue ainsi à marcher résolument dans la voie féministe, ce dont nous la félicitons et la remercions.

L. D.

## Carrières féminines

### La Passementière

*Travail.* — La passementière confectionne des garnitures et des ornements pour uniformes, robes, meubles et rideaux: boutons, cordons, glands et mouchets, brandebourgs, épaulettes, lizards, franges, galons, etc. Son travail consiste principalement à coudre, nouer, lacer et crocheter. Les matériaux les plus divers entrent en ligne de compte: fils de soie, de laine, de coton, brins d'or et d'argent, etc. Dans certains cas, elle est aussi appelée à surveiller le métier qui sert à tisser des galons, des franges, des festons, des rubans de tous genres. D'autres fois elle n'a qu'à faire marcher l'appareil à confectionner les cordons. Certaines fabriques ne produisent que la passementerie pour meubles. D'autres font en même temps les garnitures des robes et confections. Cette dernière branche, qui est soumise davantage aux fluctuations de la mode, offre naturellement plus de variété.

*Aptitudes requises.* Ce sont: l'imagination, le goût artistique, un sens prononcé des formes et des couleurs et une certaine rapidité de compréhension. La vue doit être normale, les mains légères, agiles et sèches. Le métier est exercé dans la position assise, il est propre, n'entraîne pas de grande fatigue et ne dégage pas de poussière.

*Apprentissage.* L'apprentissage dure trois ans. Il est d'ordre pratique et ne peut se faire que dans une fabrique. Un simple magasin n'entre pas en ligne de compte. En Suisse le nombre des ateliers est très limité.

*Conditions de salaire.* Les apprenties reçoivent presque toujours un petit salaire de 20 à 60 cent. par heure. Les ouvrières sont payées 90 cent. à 1 fr. 30 par heure.

*Perspectives de placement.* D'une manière générale, les condi-

gretta, plus qu'elle ne le salua, l'honneur fait à son mari.

Son amabilité et son mépris pour les différences de classes étaient deux de ses plus charmantes caractéristiques. Elles n'étaient égalées que par le grand ennui qu'elle ressentait dans les réunions purement mondaines. Combien elle aimait mieux rester chez elle et accueillir tous ceux qui frappaient à sa porte; le pauvre réfugié, la mère en peine, l'ouvrier estropié, l'étranger isolé, l'homme politique, l'ami personnel, tous avaient droit à son amitié, à ses conseils, à sa charité.

Souvent ses amies la blâmaient d'être trop peu soucieuse de son apparence, et une légende veut même qu'elle ait adopté pour elle la mise de l'ouvrière. La vérité est que, si elle aimait voir la belle toilette des autres, elle ne s'intéressait guère à la sienne. De plus, elle tenait généralement à occuper de pauvres femmes auxquelles elle voulait du bien.

« Je me souviens, raconte son mari, d'une robe, outrageusement laide, et qu'elle voulut porter quelque temps pour ne pas mortifier la médiocre couturière qui l'avait faite. Un jour qu'elle devait aller en délégation auprès d'un ministre, ses amies insistèrent pour qu'elle s'achetât un chapeau et une blouse, et, pour plus de sûreté, décidèrent de faire elles-mêmes ces achats. Imaginez leur désespoir, quand le grand jour arriva, elles constatèrent que la blouse était mise sens devant derrière! Pour ma part, je n'ai jamais pu savoir si c'était par distraction ou par plaisanterie. »

### *La mère.*

Ses cinq enfants et elle étaient des amis intimes; elle s'oc-

tions du métier sont bonnes. Il n'est pas encombré. Avec les dispositions voulues on peut arriver à une existence assurée et satisfaisante. Mais les maisons qui occupent des passementières sont plutôt rares en Suisse et ne se rencontrent qu'à Zurich, Genève, Bâle, Saint-Gall et Zofingue, et encore y sont-elles clairsemées. La demande dépend non seulement de la situation générale économique, mais aussi de la mode, qui joue un grand rôle dans l'emploi de la passementerie. La concurrence étrangère et la tendance à remplacer le travail manuel par la machine sont également des sources de difficultés.

La passementière a la ressource de pouvoir, sans trop de peine, passer au métier de tapissière, qui offre beaucoup d'analogie avec le sien.

*Remarques générales.* Outre les ouvrières qualifiées, certaines maisons emploient également des ouvrières mi-qualifiées pour le service des machines. L'industrie du ruban dans le canton de Bâle-Campagne, qui s'exerce presque toujours à domicile, peut être aussi regardée comme travail de passementerie. Il arrive également que des passementières professionnelles exercent leur industrie à domicile, comme travail accessoire.

A. M.

(Office central des Professions féminines.)

## L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

(suite et fin)<sup>1</sup>

A l'Assemblée de Berne, la présidente de l'Association de jeunes filles *Die Sempacherinnen* demanda l'organisation d'une année de service civique obligatoire féminin, afin de donner à toutes les femmes l'occasion d'apprendre la tenue de ménage, l'instruction civique, le soin des malades et la puériculture. Cette proposition fut acceptée; nous attendions du reste depuis quelque temps la discussion au sein du Conseil national de la motion Waldvogel concernant l'année de service obligatoire pour les hommes et pour les femmes. Quand cette motion fut discutée au Conseil national et que M. Waldvogel désigna l'Alliance comme l'organe directeur éventuel de ce service civil féminin, nous nous mîmes de suite à la besogne. Notre Commission d'étude des lois étudia très soigneusement la question, et rédigea un questionnaire qui fut envoyé aux Sociétés alliées tôt après l'Assemblée de Lausanne de 1922. Les réponses parvenues jusqu'au 30 avril 1923 rejetèrent presque toutes le projet Waldvogel, non pas que les femmes repoussent

<sup>1</sup> Voir les numéros 196, 197, 198, 199 et 200 du *Mouvement Féministe*.

l'idée du service civil, mais elles craignaient que ce service ne nuisît à leurs projets concernant la création d'un enseignement ménager obligatoire. La motion Waldvogel, qui n'avait certainement été soumise à la critique d'aucune femme avant d'être présentée au Conseil national, ne les satisfaisait pas et leur paraissait surtout d'une exécution impossible. A l'Assemblée de Winterthour, M<sup>me</sup> Leuch exposa les résultats de notre enquête et M. Waldvogel ajouta de longues explications qui n'arrivèrent pas à persuader ses auditrices que son projet fût exécutable et ses propositions acceptables.

Le succès du Congrès avait enhardi l'Alliance, qui tenta d'enrôler d'autres Associations féminines suisses. Cette propagande lui amena 15 Sociétés nouvelles. Durant les années qui suivirent, d'autres Sociétés encore s'affilièrent, de sorte qu'aujourd'hui nous fêtons notre jubilé avec le nombre de 125 Sociétés. Si nous comparons cet effectif aux quelques milliers de Sociétés féminines existant en Suisse, il nous paraît modeste, bien qu'en décomptant nos anciens membres socialistes et catholiques, il représente encore plus de cinquante mille femmes. La plupart des *Frauenzentrale* se sont jointes à nous, ce qui nous réjouit fort, mais nous déplorons que les Sociétés groupées dans ces *Centrales* ne se soient pas affiliées séparément, car seules les Sociétés directement affiliées à l'Alliance sauront s'intéresser véritablement à elle. D'autre part, nous avouons franchement que beaucoup de Sociétés que nous aimerions compter parmi nous nous manquent encore. Il est dommage que nous n'ayons pas encore pu pénétrer dans certains cantons: la Suisse primitive sera difficile à conquérir, mais il devrait nous être possible de prendre pied dans les cantons de Thurgovie, du Valais et de Glaris. Pour faire mieux connaître l'Alliance et aussi pour communiquer plus facilement avec nos membres, l'Assemblée générale de 1923 décida de faire des journaux féminins, le *Mouvement Féministe* et le *Schweizer Frauenblatt*, les organes des publications officielles de l'Alliance.

La revision du régime des alcools occupa en 1922 l'Assemblée générale de Lausanne. M. le Conseiller fédéral Musy fit le dimanche matin une conférence sur ce sujet en réclamant l'aide des femmes. Ce qu'il leur fut possible de faire, elles le firent, et, lorsque la revision fut rejetée le 3 juin 1923, l'opinion générale était qu'elle aurait été acceptée si les femmes avaient voté! Cette opinion fut rapportée à M. Musy, mais sans que nous recevions de lui aucune réponse.

Ce rejet de la revision des alcools était avant tout regrettable parce que le produit du monopole aurait soutenu financièrement l'assurance-vieillesse qui tient à cœur à l'Alliance. Auparavant déjà, une pétition au Département fédéral de l'In-

cupait beaucoup d'eux, ils jouaient autour d'elle, ou encombraient ses genoux pendant qu'elle écrivait. Mrs. Macdonald avait le plus grand respect pour l'individualité de ses fils et de ses filles, et elle pensait qu'aux droits des parents correspondent les droits des enfants. Ses petits étaient des trésors qu'elle devait garder et protéger, sans tenter de les modeler à sa propre ressemblance: « des individualités, non des accessoires ». Elle aimait à les voir indépendants et sachant se passer de son aide.

Le ménage eut la douleur de perdre un garçonnet de 5 ans.

Je ne peux plus supporter de lire ces statistiques de mortalité infantine. Je les parcourais autrefois de façon calme et scientifique, mais, maintenant, il me semble sentir dans mon cœur toute la douleur qu'elles cachent. Ce n'est pas vrai de dire que la venue d'autres bébés peut consoler et que le temps peut apaiser; il ne le fait pas, c'est pire chaque jour. Nous, femmes, nous devons travailler à faire cesser cette grande mortalité des petits enfants. »

### Le travail.

La demeure des Macdonald était devenue un laboratoire d'effort social. Consciencieuse, méthodique et pratique, Margaret procédait à des enquêtes, assistait à des comités de parti, à des réunions de tempérance et de relèvement moral. Son activité s'exerça d'abord au sein de deux associations: le Conseil industriel des femmes et l'Union nationale des ouvrières. Elle s'occupa ainsi de lois sanitaires rurales, de lois sur les fabriques, de l'élection de femmes à diverses fonctions, et aussi d'émigration, car une enquête personnelle lui avait inspiré de

graves soupçons sur pas mal d'agences. Les jeunes pêcheuses, qui suivent le hareng tout autour des côtes, s'intéressèrent aussi, ainsi que les blanchisseuses et les employées de magasins. Elle publia plusieurs articles sur les amendes et les déductions de salaire infligées aux demoiselles de magasin par les patrons. En un mot, de 1896 à 1911, elle étudia toutes les questions concernant les femmes, en s'inspirant toujours de renseignements de première main, selon son habitude.

Par exemple, si elle voulait parler du travail des femmes à domicile, elle se procurait des adresses et, carnet en main, courait voir de ses propres yeux. Si elle s'intéressait aux sommelières, elle cherchait à les connaître personnellement et bravait même son horreur des cafés pour les voir dans leurs fonctions. Pour travailler à écourter la journée de travail des ouvrières, elle étudiait les lois sur les fabriques du monde entier, adressait des questionnaires aux employeurs et aux employés, voyait des masses de gens, et finalement s'en allait au milieu de la nuit visiter les ouvrières des rares industries où leur travail de nuit est autorisé.

Elle fit des enquêtes personnelles sur les accidents auxquels leur profession peut exposer les servantes, sur les trains du matin à bon marché pour les jeunes employées venant de la banlieue, sur les femmes employées dans les imprimeries, les fabriques de cigarettes et de brosses à dents, sur la fabrication des fleurs artificielles, etc., etc.

(A suivre.)

JEANNE VUILLIOMENET.